

ENTENTE RELATIVE AUX GRIEFS VISANT LES CONDITIONS D'APPLICATION DE LA PRIME APPLICABLE AUX TITRES D'EMPLOI D'OUVRIER D'ENTRETIEN GÉNÉRAL (« OEG ») ET D'OUVRIER CERTIFIÉ D'ENTRETIEN (« OCE »)

Entre d'une part :

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
LE BUREAU DE LA NÉGOCIATION GOUVERNEMENTALE
(SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR)

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

Et d'autre part :

LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
(FPSES-CSQ)

Pour le compte des syndicats qu'elles représentent

(Ci-après : la partie syndicale)

(Collectivement désignées ci-après : les parties)

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement confirmée dès son dépôt du 15 décembre 2022, de régler certains litiges dans le cadre des négociations;

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenue entre le Bureau de la négociation gouvernementale du gouvernement du Québec et le Front commun visant le renouvellement des dispositions nationales de la convention collective;

CONSIDÉRANT les précisions apportées aux conventions collectives concernant les conditions d'application de la prime applicable aux titres d'emploi d'ouvriers d'entretien général (« OEG ») et d'ouvrier certifié d'entretien (« OCE »), lesquelles intègrent au texte à la convention collective la compréhension mutuelle des parties en suite de l'entente 2020-2023 reflétée à la lettre administrative du 18 juin 2021 ayant pour objet « Engagement relatif à l'application de la mesure visant les ouvriers d'entretien général et les ouvriers certifiés d'entretien »;

CONSIDÉRANT la volonté des parties et de leurs syndicats affiliés de régler les litiges visant les titres d'emploi OEG et OCE en lien avec les modalités d'application de la prime;

CONSIDÉRANT la volonté de régler les litiges visés et de se concentrer à la mise en œuvre des mesures convenues dans le cadre du renouvellement de la convention collective dont notamment la bonification de la prime pour les titres d'emploi visés par celle-ci;

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Les considérants font partie de l'entente;
2. Les parties conviennent de préciser les conditions d'application de la prime applicable aux titres d'emploi OEG et OCE, conformément aux termes du paragraphe 1.2 de l'Annexe A de l'entente de principe;

3. Le gouvernement s'engage à ce que le Collège, au sein desquels la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) représente les ouvriers certifiés d'entretien, règlent l'ensemble des griefs concernant les conditions d'application de la prime applicable aux titres d'emploi OEG et OCE, et ce, conformément à la compréhension mutuelle des parties en suite de l'entente 2020-2023 reflétée à la lettre administrative du 18 juin 2021 ayant pour objet « Engagement relatif à l'application de la mesure visant les ouvriers d'entretien général et les ouvriers certifiés d'entretien »;
4. La Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) confirme qu'elle détient toutes les autorisations requises afin d'agir pour et au nom des ouvriers certifiés d'entretien qu'elle représente aux fins des dispositions prévues à la présente entente;
5. Chaque entente de règlement de griefs convenu entre un syndicat affilié représenté par la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) et un Collège devra être assortie d'une quittance complète, générale et finale au bénéfice de l'employeur, signée par le syndicat affilié visé;
6. La présente entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*;
7. La présente entente entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

Les parties à la présente ont signé à Montreal, ce 9^e jour du mois de juin 2024.

POUR LE BUREAU DE LA NÉGOCIATION
GOUVERNEMENTALE - SECRÉTARIAT DU CONSEIL
DU TRÉSOR (BNG-SCT)

Marie-Hélène Jolicoeur

Marie-Hélène Jolicoeur, représentante

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
DES COLLÈGES (CPNC)

Alexandre Havard

Alexandre Havard, président

Jean-François Noël

Jean-François Noël, vice-président

LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, AU NOM DES
SYNDICATS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DES
COLLÈGES (FPSES-CSQ)

Valérie Fontaine

Valérie Fontaine, présidente

Année Roy

Année Roy, porte-parole

Catherine Pichet

Catherine Pichet, négociatrice

Alain Sauvageau

Alain Sauvageau, négociateur